

Bruxelles, le 12 septembre 2012.

CARRIÈRES ET FONCTIONNARISATION DES AGENTS DES HYPOTHÈQUES : LA PATIENCE A SES LIMITES

Du fait d'une anomalie historique, les agents des Hypothèques ne relèvent pas du statut des agents de l'État et voient leurs carrières fortement ralenties par rapport aux autres agents du SPF Finances.

Pourtant, cette fonctionnarisation des agents des conservations des Hypothèques, actuellement contractuels, a été promise depuis le début des années 80, par les différents ministres des Finances.

Sans jamais aboutir, malheureusement !

Le front commun déplore cet immobilisme qui désavantage fortement les employés des Hypothèques, car l'absence d'adaptation des textes légaux a des répercussions tant pécuniaires que sur l'évolution de leurs carrières, mais pose également toute une série de problèmes techniques.

Les désavantages subis par nos collègues des Hypothèques sont multiples :

- une durée de validité des formations certifiées de 5 ans au lieu de 8 ans comme les collègues ayant un grade spécifique ;
- la perte d'ancienneté des agents et la non-récupération de l'ancienneté des niveaux B, comme cela est prévu depuis 2010 pour les autres agents du SPF Finances ;
- l'impossibilité d'une évolution de carrière complète ;
- l'inexistence de fonctions de niveau A et donc une perspective de carrière moindre ;
- pas d'accès aux avantages liés à la carte FED+, puisqu'ils n'ont pas le statut de fonctionnaires fédéraux ;
- pour le niveau D, l'accélération de la carrière via les formations certifiées n'est toujours pas possible

Dans un même temps, leur charge de travail ne cesse d'augmenter, vu que l'administration ne cesse de leur ajouter des tâches supplémentaires.

Le front commun syndical exige que l'examen A/B soit accessible sans restriction.

Le 21 juin 2012, 400 employés venant de bureaux des Hypothèques de tout le pays ont répondu à l'appel du Front commun syndical des Finances pour assister à une assemblée du personnel.

Ces agents ont approuvé à l'unanimité une motion du front commun syndical demandant au ministre des Finances d'indiquer clairement, dans un délai de 15 jours, qu'il existe une volonté politique de régler ce dossier cette année.



PLUS DE DEUX MOIS PLUS TARD, NOUS DÉPLORONS N'AVOIR OBTENU AUCUNE RÉPONSE CONCRÈTE DE L'AUTORITÉ.

Pour le front commun syndical, il ne peut être question de clôturer le dossier des basculements (y compris le règlement organique) sans que le dossier des hypothèques ne soit négocié simultanément (tant la fonctionnarisation que l'adaptation des carrières).

LE FRONT COMMUN SYNDICAL du SPF FINANCES EXIGE QUE :

- LES EMPLOYÉS DES HYPOTHÈQUES SOIENT IMMÉDIATEMENT FONCTIONNARISÉS. CE DOSSIER DOIT ÊTRE TRAITÉ PRIORITAIREMENT ;
- LES NÉGOCIATIONS CONCERNANT LES ADAPTATIONS DE LA CARRIÈRE DES AGENTS DES HYPOTHÈQUES REPRENENT IMMÉDIATEMENT ;
- LES ADAPTATIONS DES CARRIÈRES SOIENT NÉGOCIÉES EN MÊME TEMPS POUR LES MEMBRES DU PERSONNEL DES HYPOTHÈQUES ET POUR LES MEMBRES DU SPF FINANCES.

Les délais ont été largement dépassés. Après avoir une nouvelle fois interpellé sans succès le ministre des Finances, le président du Comité de direction et l'administrateur général de la Documentation patrimoniale, des actions sont inévitables.

LE FRONT COMMUN NE COMPTE PAS LAISSER TOMBER CETTE PARTIE DU PERSONNEL ET SOUHAITE VOIR ASSOCIER LA FONCTIONNARISATION DES EMPLOYÉS DES HYPOTHÈQUES À TOUTES LES RÉFORMES EN COURS.

PLUS QUE JAMAIS, LE PERSONNEL EST DÉTERMINÉ ET NE MANQUERA PAS D'IMMOBILISER SI NÉCESSAIRE L'ÉCONOMIE PATRIMONIALE.

NOUS NE RESTERONS PAS PASSIFS !